

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Membres présents à la séance :

M. Denis BOUSSON (Maire), Mme Brigitte HIAIRRASSARY,, Mme Sylvie BARDONNET, M. Yves GRANDJEAN, Mme Christiane HOMASSEL, M. Patrick DUMAINE, Mme Marie-Hélène MATHIEU, M. Claude BASSET, M. Adrien GRANDEMENGE, Mme Brigitte FICHARD, M. Philippe DESCHODT, Mme Virginie DUEZ, M. Serge DELOBEL, Mme Anny CARLIOZ, Mme Blandine DELOS, M. Bertrand HONEGGER, Mme Corinne MASOERO, Mme Valérie GUILMANT, M. Bernard COQUET, M. Christian SIMON (Arrivé à 20 h 20), M. Roland CARRIER, Mme Silvy BENOIT, Mme Laure VELAY, M. Pierre ROBIN, M. Marc GAGLIONE (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

M. Didier VERDILLON a donné pouvoir à Mme Marie Hélène MATHIEU
M. Gérard KECK
Mme Catherine LAFORÊT a donné pouvoir à Mme Corinne MASOERO
M. Guillaume ARONICA a donné pouvoir à M. BOUSSON
M. Christian SIMON a donné pouvoir à M. Marc GAGLIONE jusqu'à son arrivée



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00, et fait procéder à l'appel.

I - Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sylvie BARDONNET est désignée comme secrétaire de séance.

II- Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2017

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

III -Information sur les décisions du Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	Date	Objet	Nom du contractant ou du bénéficiaire	Montant unitaire HT	Durée
2017.08.01	24.08.2017	Cession d'un lot de 13 bureaux de l'école Saint-Fortunat	M. Frédéric Pascual	Recette de 400 €	S.O
2017.00.04	17.08.2017	Marché de Nettoyage régulier des bâtiments	MJCM Propreté	Marché à bons de commandes	3 ans
2017.07.01	23.07.2017	Marché de ravalement de façades de l'Hôtel de Ville et d'une façade de l'école Saint Fortunat	Tahbuis S.A.S	63 133 € HT	3 mois
2017.03.01	07.09.2017	Cession de livres et documents à l'association des amis de la bibliothèque	Association des amis de la bibliothèque	S.O	

FINANCES

IV- Fonds de concours pour l'enfouissement des réseaux aériens Places Morel & Peyrat - Rue du Dôme

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5212-24 prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre le syndicat d'électricité et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membre après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

M. le Maire rappelle que des travaux d'enfouissement des réseaux Places Morel & Peyrat - Rue du Dôme, en accompagnement des travaux d'aménagements, seront conduits en 2018 par le SIGERLy à la demande de la Commune.

La Commune a délégué au SIGERLy la compétence optionnelle de dissimulation des réseaux et souhaite financer par fonds de concours les opérations citées en objet, telle que décrites ci-dessous :

St Didier Places Morel & Peyrat	
Coût estimé de l'opération TTC	489 000,00 €
Participation SIGERLy	159 000,00 €
Coût à la charge de la Commune	330 000,00€
Fonds de concours à 75 %	247 500,00 €
Contribution 25%	82 500,00€

St Didier Rue du Dôme	
Coût estimé de l'opération TTC	73 000,00 €
Participation SIGERLy	21 000,00 €
Coût à la charge de la Commune	52 000,00€
Fonds de concours à 75 %	39 000,00 €
Contribution 25%	13 000,00€

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal au montant des fonds de concours : 247 500 € et 39 000 €.

Le solde du coût restant à la charge de la commune, 82 500 € et 13 000 € soit 25 % du montant cumulé des opérations, sera financé par une contribution fiscalisée sur une durée de 15 ans dont le montant total est de 114 015 € + 17 955 €, le montant des intérêts sur cette durée sera donc de 31 515 € + 4 955 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser le financement sur le budget 2018 des opérations Places Morel & Peyrat / Rue du Dôme, en versant respectivement au SIGERLy deux fonds de concours d'un montant de 247 500 € et 39 000 €.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la Commune article 204182 fonction 814
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **autorise le financement sur le budget 2018 des opérations Places Morel & Peyrat / Rue du Dôme, en versant respectivement au SIGERLy deux fonds de concours d'un montant de 247 500 € et 39 000 €.**
- **précise que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la Commune article 204182 fonction 814**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

V - Décision modificative n°3 du Budget 2017 – Annulation de la délibération du 29 juin 2017 et modifications

Lors du vote du Conseil Municipal de ce 29 juin 2017, la Municipalité s'est engagée sur un certain nombre de modifications budgétaires. Toutefois et postérieurement à ce vote, une erreur d'équilibre entre sections a été identifiée. Il convient donc d'annuler la délibération du 29 juin 2017 et de reprendre les données financières inscrites. Cette nouvelle délibération est également l'occasion d'ajuster d'autres dépenses et recettes.

imputation	investissement		fonctionnement		détail
	depenses	recettes	depenses	recettes	
021		24 008,00			virement de la section de fonctionnement
023			24 008,00		virement à la section d'investissement
657362/520			15 000,00		CCAS
7381/01				40 000,00	taxe additionnelle droit de mutation
74835/01				37 624,00	Allocation compensatrice taxe habitation
7788/01				11 126,00	Produits exceptionnels (remboursement sinistres)
65737/01			44 750,00		Navette sytral
6541/01			300,00		admission en non valeur (diverses fonctions)
6542/01			2 700,00		créances éteintes sur jugement
6811-042/01			1 992,00		amortissement étude maison des carriers
2031-041/01		27 741,00			intégration des études
2031-041/01 opé 107		5 774,40			intégration des études
2031-041/01 opé 109		22 926,00			intégration des études
2033-041/01 opé 109		864,00			intégration des études
21311-041/01 opé 107	5 774,40				intégration des études
21312-041/01	1 440,00				intégration des études
2313-041/01 opé 109	50 091,00				intégration des études
2184/ opé 107	26 000,00				Aménagement mairie
28031-040		1 992,00			dotation amortissement étude maison des carriers
TOTAL	83 305,40	83 305,40	88 750,00	88 750,00	

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'annuler la délibération du 29 juin 2017 relative à la décision modificative visée précédemment

- de décider des ajustements budgétaires repris dans le tableau ci-dessus dans le cadre d'une nouvelle décision modificative n° 3 du budget 2017.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- décide d'annuler la délibération du 29 juin 2017 relative à la décision modificative visée précédemment
- décide des ajustements budgétaires repris dans le tableau ci-dessus dans le cadre d'une nouvelle décision modificative n° 3 du budget 2017.

VI - Gratuité de la carte culture aux personnes présentes à la soirée de présentation de la programmation culturelle 2017-2018

La commission Culture a décidé d'organiser pour la première fois une présentation de la saison culturelle. Cette soirée se déroulera le jeudi 28 septembre 2017. Afin d'augmenter le nombre de spectateurs aux différents spectacles organisés tout au long de l'année, les membres de la commission culture propose d'offrir, lors de la soirée de présentation, la carte culture pour la saison 2017/2018 à toutes les personnes présentes.

Conformément à la délibération n° 53.2014 du 25 septembre 2014, la carte culture est normalement vendue 5€ et permet au détenteur de bénéficier d'une réduction de 5€ sur chacun des spectacles qu'il va voir. Cette carte est donc rentabilisée dès le premier spectacle. Ses objectifs principaux sont donc de fidéliser le spectateur grâce à des prix attractifs et d'obtenir, via le formulaire à remplir, ses coordonnées. Tout au long de l'année, la Mairie peut donc lui communiquer des newsletters afin de le tenir informer des événements, organisés par la commission culture, mais aussi par la Mairie et les associations de la commune.

Offrir la carte culture lors de la soirée de présentation permettrait donc d'obtenir un grand nombre de contacts dès le début de la saison afin de mieux communiquer toute l'année.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider la remise gratuite de la carte culture aux personnes présentes à la soirée du 28 septembre 2017.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, valide la remise gratuite de la carte culture aux personnes présentes à la soirée du 28 septembre 2017.**

VII - Proposition d'attribution d'une subvention à un organisme d'intérêt général œuvrant à Saint-Martin et Saint Barthélémy suite au passage de l'ouragan Irma

Depuis quelques jours, de nombreux élus ont sollicité l'AMF69 au sujet de l'aide pouvant être apportée aux victimes des ouragans Irma et José.

L'AMF69 et l'ensemble des élus tiennent à témoigner leur solidarité aux habitants et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

L'AMF invite les collectivités qui le souhaitent à se mobiliser et à relayer les appels aux dons, notamment pour deux organismes déjà mobilisées sur place : la Protection Civile et la Croix-Rouge française.

Il est proposé au Conseil municipal de s'accorder sur le montant d'une subvention financière à l'attention d'un de ces organismes.

Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal. Il est décidé d'attribuer une subvention à la Croix-Rouge française d'un montant de 6 684 euros en référence au nombre d'habitants de la commune renseigné par l'INSEE pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, par 22 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (M.VERDILLON, Mme HOMASSEL, M. DUMAINE, Mme MATHIEU, M. DESCHODT, M. DELOBEL)

- décide d'accorder une subvention financière d'un montant de 6 684 €, soit un Euro par habitant, à la Croix Rouge française, à destination des victimes de l'Ouragan Irma de Saint Martin et Saint Barthélémy.

VIII – Subvention exceptionnelle à l'association des amis de l'Orgue de Saint-Didier

A l'occasion du festival « Orgue en jeu » qui permettra notamment l'inauguration de l'orgue complètement achevé, deux soirées de récitals sont prévues les 19 et 26 octobre 2017 avec notamment la participation de l'organiste de Notre-Dame de Paris. Afin de permettre l'organisation par l'Association des Amis de l'Orgue de Saint-Didier de ces deux soirées dont l'entrée est gratuite, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette même association d'un montant de 1500 euros.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association
des Amis de l'Orgue de Saint Didier, d'un montant de 1500 euros.**

RESSOURCES HUMAINES

IX- Modification du tableau des effectifs

M. le Maire propose d'apporter deux modifications au tableau des effectifs du personnel de la commune.

D'une part, un attaché territorial a réussi l'examen professionnel d'attaché principal et pour pouvoir le nommer, il convient de créer au tableau des effectifs, le poste correspondant à ce grade, à savoir un poste d'attaché territorial principal à temps complet.

D'autre part, afin de procéder au remplacement du responsable du service des finances, il convient de créer un poste supplémentaire de rédacteur territorial, à temps complet. En effet, l'agent ayant quitté la Mairie était sur un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet.

M. le Maire rappelle que les postes devenus vacants ne peuvent être supprimés sans solliciter l'avis du Comité Technique, ce qui sera fait lors d'une prochaine séance de cette instance.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de ces deux nouveaux postes, à compter du 1^{er} octobre 2017, à savoir :

- 1 poste d'attaché territorial principal - Filière administrative - catégorie A- temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial - Filière administrative - catégorie B - temps complet.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
- décide la création au tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2017, des
postes suivants :
- 1 poste d'attaché territorial principal – Filière administrative - catégorie A-
temps complet**

- 1 poste de rédacteur territorial – Filière administrative – catégorie B – temps complet.

- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice 2017.

INTERCOMMUNALITE

X - SIGERLy : modification des statuts

La commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or est membre du SIGERLy pour l'exercice de la compétence unique « Dissimulation coordonnée des réseaux ». Ce syndicat intercommunal exerce également d'autres compétences pour le compte des autres communes membres à savoir :

- la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains,
- l'éclairage public

Les communes membres de Chaponost, Décines et Ternay ont décidé récemment de confier au SIGERLy la compétence « Eclairage public ». Il est demandé à chaque assemblée délibérante de bien vouloir émettre un avis à ce changement de statuts.

La commune de Saint-Didier n'ayant pas de remarques particulières à exprimer par rapport aux nouveaux statuts joints en annexe, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts du SIGERLy telle que décrite ci-dessus.

XI- Informations diverses

Le conseil municipal prend connaissance de diverses informations intéressant la vie locale.

La séance est levée à 21 h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal : JEUDI 19 OCTOBRE 2017 à 20 heures précises